



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 octobre 2025

Suppression du supplément pour les adolescents dans les allocations familiales : Une mesure injuste et contradictoire avec les enjeux démographiques

Une mesure qui frappe durement les familles à l'adolescence de leur(s) enfant(s)

Le Projet de loi de finances pour 2026 prévoit de supprimer l'octroi de la majoration des allocations familiales en décalant l'âge d'ouverture de droit de 14 à 18 ans pour les enfants, supprimant de fait cet avantage. Or, cette mesure est particulièrement choquante au regard :

- Du coût réel d'un adolescent pour une famille
- De la logique de soutien continu à l'éducation des enfants
- Des signaux qu'elle envoie dans un contexte où la natalité reste un enjeu national

Chiffres et données : ce que représentent les coûts

Voici quelques repères chiffrés pour illustrer l'écart entre les dépenses familiales et l'aide que l'on propose de retirer :

- Le coût moyen d'un enfant (tous âges confondus) est estimé à 9 000 €/an, soit environ 750 €/mois.
- Pour un adolescent, les dépenses spécifiques - nourriture hors domicile, loisirs, transport, sorties, équipement (vêtements, technologie, etc.) - peuvent représenter des postes très significatifs. Par exemple, pour les loisirs / sorties, on peut recenser entre 75 € et 300 €/mois selon le niveau de pratiques sociales et culturelles.
- En termes d'allocations familiales actuelles : la majoration pour les enfants de 14 ans et plus s'élève à 75,53 €/mois pour les foyers à revenus modestes (taux plein) (et réduit dans les tranches supérieures)
- Cela signifie qu'on envisage de retirer une aide de l'ordre de 75 €/mois dans les cas favorables - soit environ 900 €/an - alors que les dépenses « adolescent » peuvent dépasser largement cette somme sur certains postes (loisirs, transport, sorties).
- Sur le poste « vêtements / chaussures », une estimation au Luxembourg (qui peut donner un ordre de grandeur) donne un budget de **65 €/mois** pour un adolescent (garçon ou fille) âgé de 15 à 17 ans pour ces seuls articles.
- Pour l'alimentation seule (hors reste des postes fixes du logement), un panier minimum pour un adolescent peut représenter **293 €/mois** dans certaines estimations (compte tenu des repas pris hors foyer)

En d'autres termes : retirer un supplément de **75 €/mois** pour adolescents équivaut, dans de nombreux cas, à rogner un soutien qui ne couvre même pas l'un des postes de consommation basiques.

1/2

Pourquoi cette mesure est préjudiciable

a) Une rupture de contrat implicite avec les familles

Les familles n'acceptent pas que, du jour au lendemain, l'État leur dise qu'au-delà de 14 ou 16 ans, « vous êtes seuls ». C'est une forme de discontinuité dans le soutien public, alors que l'adolescence est une phase souvent la plus coûteuse et aussi la plus exigeante sur le plan éducatif et social.

b) Un message catastrophique pour la politique démographique

À un moment où la France est préoccupée par son solde naturel, affaiblir le soutien aux étudiants en devenir revient à dire aux familles « vous compterez moins quand vos enfants grandissent ». Cela ne rassure pas les couples hésitant à avoir un troisième, quatrième enfant quand chaque euro compte dans les années onéreuses.

c) Un effet inégalitaire aggravé

Les personnes vulnérables, dans les classes moyennes et modestes seront les plus touchées. Pour des familles déjà confrontées à des loyers, des frais de transport, des dépenses scolaires, la suppression d'une aide de 75 €/mois (**voir plus selon les cas**) est un recul injuste de la **solidarité nationale**.

Pour Familles de France, enlever 75 € d'allocation mensuelle aux familles d'adolescents, c'est faire abstraction du coût réel de cette étape de vie. C'est un très mauvais signal pour les familles, au moment même où notre pays tente de renouer avec une vitalité démographique.

Cette mesure est non seulement injuste, mais dangereuse sur le plan social, budgétaire et démographique. Elle creusera les inégalités, affaiblira la confiance des familles dans l'engagement de l'État, et pèsera négativement sur la dynamique nataliste que la France dit vouloir encourager.

Contact presse :

Mireille Lachaud – 06 16 58 69 92